

**Chemin de la Cocarde – Mise en séparatif de l'évacuation des eaux – Demande de crédit**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. HISTORIQUE**

Selon le plan général d'évacuation des eaux communales (PGEE), le secteur du chemin de la Cocarde, situé entre la place du Motty et la rue de Bassenges, est l'un des derniers à être encore en système unitaire sur notre commune.

On distingue deux tronçons:

**A. Chemin de la Cocarde n° 4 à 14**

Le chemin se trouve sur la crête de la colline du Motty, soit au droit de la séparation des bassins versants Lausanne (côté Est) et Morges (côté Ouest). Les eaux des bordiers sont toutes raccordées sur les collecteurs publics situés en aval, rue de Bassenges côté Est et secteur de Chantemerle côté Ouest.

Les eaux pluviales du chemin se déversent dans des canalisations d'eaux claires (EC) situées dans son emprise. Les eaux du côté Sud entre les n° 4 et 8 s'écoulent vers la route de la Brûlée et celles entre les n° 8 et 12 en direction de Chantemerle. Le tuyau de ce dernier tronçon est dégradé et obstrué. Il doit être reconstruit sur une longueur de 14 mètres environ. L'implantation de 2 regards de visites est également prévue.

**B. Du chemin de la Cocarde n° 15 à la rue de Bassenges**

Sur ce tronçon, la rue descend fortement. Les propriétés situées côté Ouest sont raccordées sur un ancien collecteur unitaire construit il y a plus de 50 ans. C'est sur ce secteur que doit être réalisée la mise en séparatif, par la pose de deux canalisations en PVC.

L'ancien collecteur ne pourra pas être sauvegardé, en raison tant de son état que de sa position par rapport aux autres conduites, présentes ou à poser.

Afin d'étudier l'opportunité d'une fouille commune, les Services Industriels de Lausanne (eau et gaz), le Service Intercommunal de l'Électricité (SIE SA) et Swisscom ont été contactés.

Les conduites d'alimentation en eau et en gaz datent du début du XXème siècle. Les services compétents se sont montrés intéressés par la réalisation d'une fouille commune pour le remplacement de leurs installations.

Le SIE poursuit l'extension de son réseau, il est également intéressé à participer à des travaux en commun. De son côté, Swisscom n'envisage que des interventions ponctuelles sur ses installations.

## 2. BASES LÉGALES

La nécessité de séparer les eaux usées des eaux claires, de conduire les premières vers une station d'épuration et d'infiltrer ou déverser dans les eaux superficielles les eaux non polluées, trouve sa justification notamment dans la législation fédérale (Leaux du 24 janvier 1991) et notre règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

L'article 4 de ce dernier stipule entre autres :

- *"... Les eaux polluées, de nature à contaminer les eaux dans lesquelles elles seraient déversées, doivent être raccordées à une station d'épuration centrale ...*
- *... Les autres eaux, non polluées, ne doivent pas parvenir aux stations d'épuration..."*.

## 3. TRAVAUX PROJETÉS

Au vu des éléments exposés ci-dessus, la Municipalité a décidé de réaliser la mise en séparatif des installations d'évacuation des eaux du chemin de la Cocarde, ceci conjointement avec le remplacement des conduites d'alimentation en eau et en gaz et à l'extension du réseau d'électricité sur le tronçon concerné.

Les travaux seront réalisés de la manière suivante:

### **Chemin de la Cocarde n° 4 à 8 (110 m env.)**

Fouille commune d'environ 1.25 m de largeur et 1.50 m de profondeur pour les conduites d'eau potable et de gaz.

### **Chemin de la Cocarde n° 8 à 14 (75 m env.)**

Fouille commune d'environ 1.85 m de largeur et 1.50 m de profondeur maximum pour les conduites d'eau potable, de gaz et d'électricité/télé-réseau (SIE). Sur ce tronçon, réparation du collecteur communal d'eaux claires dans une fouille séparée de 1.00 m de largeur et de 1.50 m de profondeur.

### **Du chemin de la Cocarde n° 15 à la rue de Bassenges (190 m env.)**

Fouille commune d'environ 3.00 m de largeur et 1.80 m de profondeur maximum pour les collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux claires, les conduites d'eau potable, de gaz et d'électricité/télé-réseau (SIE).

Les diamètres des collecteurs d'évacuation des eaux seront de 200 mm pour les eaux usées et 300 mm pour les eaux claires.

Vu la largeur de la fouille commune et l'étroitesse du chemin sur ce tronçon, la superstructure de la chaussée sera assainie sur toute sa largeur.

Les raccordements des parcelles privées seront exécutés en séparatif jusqu'en limite du domaine public. Les propriétaires n'ayant pas encore réalisé le système séparatif sur leur parcelle seront priés de le faire soit en suivant les travaux, soit dans un délai raisonnable n'excédant pas une année.

Le projet global, l'appel d'offres pour les travaux de génie civil et la direction générale des travaux sont réalisés par le service communal des bâtiments, section "Épuration".

Les travaux de pose des conduites d'alimentation et la direction locale des travaux y relatifs sont assurés par les services concernés.

#### 4. DEVIS GÉNÉRAL

Sur la base de l'appel d'offres pour l'ensemble des travaux, une clé de répartition a été établie entre les services concernés. Le montant des travaux à la charge de la commune se répartit de la manière suivante:

Installations de chantier	Fr.	11'000.00
Construction de réseaux enterrés	Fr.	215'000.00
Pavages et bordures	Fr.	2'000.00
Chaussées: couches, revêtements/mise en œuvre	Fr.	42'000.00
Inspection finale par caméra	Fr.	2'000.00
Divers et imprévus	Fr.	<u>14'000.00</u>
Total brut	Fr.	286'000.00
TVA 7.6%	Fr.	<u>22'000.00</u>
<b>Total net</b>	<b>Fr.</b>	<b>308'000.00</b>
		=====

#### 5. PLANNING ET ORGANISATION

Le début des travaux est prévu pour la mi-juin, dès la fin du chantier des Services Industriels de Lausanne sur la route de la Brûlée et la place du Motty. La durée des travaux est d'environ 16 semaines auxquelles il y a lieu d'ajouter 2 semaines de fermeture estivale. Le gros du chantier sera donc achevé vers mi-octobre. Il restera encore à effectuer les tirages de câbles électriques et les raccordements y relatifs.

La progression du chantier s'effectuera d'aval en amont, soit à partir de la rue de Bassenges. La circulation de transit sera supprimée et le parcage sur le domaine public réduit en fonction des étapes de réalisation. Les accès aux parcelles privées seront assurés en tout temps.

#### 6. FINANCEMENT

Le coût des travaux sera couvert par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux par prélèvement sur le compte de bilan no 9280.01 "Fonds pour le réseau d'égouts et les ouvrages d'épuration". Cette construction n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 7/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. d'approuver le projet de mise en séparatif de l'évacuation des eaux, secteur chemin de la Cocarde;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 308'000.00** (trois cent huit mille francs) pour sa réalisation;
3. de financer cet assainissement par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux par prélèvement sur le compte de bilan no 9280.01 "Fonds pour le réseau d'égouts et les ouvrages d'épuration". Cette construction n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

\* \* \*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 avril 2007.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic            Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin            Ph. Poget

**Annexe:** plan de situation

### Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc:            Mme Danièle Petoud Leuba, section épuration
- Par la commission des finances:    M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Écublens/VD, le 2 avril 2007  
DPL/RM/mg